

MINISTRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE
DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE
ET DE LA PROMOTION DE LA
CONSOMMATION LOCALE

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL *R*

CENTRE DE FORMALITES DES
ENTREPRISES *mf*

**NOTE DE SERVICE N° 0309/MCIDSPCL/SG/CFE portant
suppression des frais d'annonce légale sur le site web du CFE.**

Dans le cadre de la poursuite des réformes pour l'amélioration continue du climat des affaires au Togo, il est porté à la connaissance des créateurs d'entreprises que les frais d'annonce légale sur le site web du CFE sont désormais supprimés à compter du 02 mars 2020.

Fait à Lomé, le 25 février 2020



S. T. Kodjo ADEDZE